

BON SPORT & CULTURE

Participation financière municipale réservée aux Mondelangeois âgés de moins de 18 ans au moment de leur inscription.

Valable du 1 septembre au 31 décembre 2023 sur toutes les activités sportives et culturelles proposées par les associations Mondelangeoises et extérieures (uniquement si l'activité n'est pas proposée à Mondelange).

La Ville de Mondelange attribue cette participation financière à hauteur de 2/3 des frais d'inscription à

NOM, Prénom

Né(e) le :

Adresse :

57 300 MONDELANGE

Association/club fréquenté :

**2/3 DES FRAIS
D'INSCRIPTION**

(minimum 30€ -
maximum 335€)

Valable jusqu'au 31/12/2023

Rémy SADOCCO, Maire de Mondelange

Ce bon est à transmettre par l'association à la mairie de Mondelange, accompagné d'une preuve d'inscription.
La somme de la participation financière municipale est à déduire directement du montant des frais d'inscription.

